

REPUBLIQUE FRANCAISE

COMPTE-RENDU DE LA REUNION

DEPARTEMENT DU TARN

DU CONSEIL MUNICIPAL DE FREJEVILLE

Nombre de membres afférents

SEANCE DU JEUDI 4 JUILLET 2013

Au Conseil municipal : 15

En exercice : 15

Présents : 15

L'an deux mille treize, le jeudi quatre juillet à 20 heures 30, le Conseil municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Michel MAUREL, Maire.

Présents : Michel MAUREL, Christian BERNAT, Geneviève SOCCOL, Claude ALBA, Monique MARTY, Thierry CAUSSE, Didier MAHOUX, Christophe MAURIES, Jean-Marc ALLAIN, Laurence FLEURY, Pascale ROMERO, José NUNES, Céline ROCACHER, Gabriel VIGUIER, Jacqueline ESCANDE.

Absents et excusés : NEANT

Madame Monique MARTY est nommée secrétaire de séance.

Date de la convocation : 28/06/2013

Date d'affichage : 28/06/2013

1°) Classement de la voirie communale : mise à jour du tableau de classement des voies à caractère de voies communales.

Après avoir pris connaissance des pièces et des divers documents fournis et après en avoir délibéré, le conseil municipal valide, à l'unanimité, le tableau de classement des voies à caractère de voies communales. Ce dernier identifie désormais 27 voies communales pour une longueur cumulée de 24 214 mètres.

De plus il a été recensé 2 rues pour une longueur totale de 455 mètres et 3 chemins ruraux pour une longueur de 2 252 mètres.

2°) Tarifs des repas rentrée scolaire 2013-2014

Monsieur le Maire informe les conseillers que les tarifs de prestations de la cuisine centrale pour la période du 1^{er} septembre 2013 au 31 août 2014 ont augmentés de 2,72 %.

- repas adulte scolaire : 4.63 € HT soit 4.88 € TTC
- repas primaire : 4.07 € HT soit 4.29 € TTC
- repas maternelle : 3.94 € HT soit 4.16 € TTC
- repas personnes âgées : 7.27 € HT soit 7.67 € TTC

Après en avoir délibéré, Le Conseil municipal DECIDE, à 15 voix pour :

- **de maintenir la participation communale à 0.70 € par repas pour le repas primaire et le repas maternelle.**
Par conséquent, il sera facturé aux parents domiciliés sur la commune de Fréjeville et dont les enfants fréquentent la cantine du RPI :
 - **3.59 € pour le repas primaire (au lieu de 4.29 €)**
 - **3.46 € pour le repas maternelle (au lieu de 4.16 €)**
- de maintenir le **prix du repas adulte scolaire à 4.88 €** (pas de participation communale)
- d'appliquer cette décision pendant la durée du contrat avec la cuisine centrale de Castres
- de spécifier que les augmentations à venir ne seront pas prises en compte par le conseil municipal et resteront à la charge des familles.

3°) Revalorisation des loyers

Monsieur le Maire informe les conseillers que les loyers des cinq logements n'ont pas été revalorisés en 2010, 2011 et 2012 suivant les délibérations prises le 30 août 2010, 30 juin 2011 et le 14 juin 2012. Compte-tenu du contexte économique actuel particulièrement difficile, il propose à nouveau de ne pas appliquer de revalorisation pour l'année 2013.

Après en avoir délibéré, Le Conseil municipal DECIDE, à 15 voix pour :

- de ne pas appliquer de revalorisation des loyers pour l'année 2013 exceptionnellement en raison du contexte économique difficile, et ce, pour l'ensemble des cinq logements.

4°) Achat de petit équipement

Le Conseil municipal donne son accord pour acheter 30 chaises pour la Salle des Fêtes et la Salle Polyvalente et 4 chaises plus confortables pour l'accueil du public.

QUESTIONS DIVERSES

1°) DEMANDE DE SUBVENTION AU TITRE DES AMENDES DE POLICE

La commune souhaite favoriser le déplacement pédestre sécurisé en créant un cheminement piétonnier reliant les quartiers de la Bouriette et de la Négrarié au cœur du village.

Monsieur le Maire propose de solliciter auprès du Conseil Général une subvention au titre des amendes de police et demande aux conseillers de se prononcer.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, DECIDE à 15 voix pour :

- de solliciter auprès du Conseil Général du Tarn une subvention au titre des amendes de police afin de mettre en sécurité cette portion de voie.

2°) Panne camion : M. le Maire informe les conseillers que le camion est tombé en panne ; il conviendra de réfléchir s'il faut engager des réparations, en acheter un d'occasion ou bien louer un véhicule. Cette question sera traitée lors de la prochaine réunion.

3°) Humidité du logement n°1-RDC : M. le Maire a constaté un problème d'humidité entre le mur de l'église et le mur du presbytère. Des travaux sont à envisager.

4°) Le rendez-vous avec l'agence de l'eau et les différents partenaires pour finaliser le schéma directeur d'assainissement a été fixé le mardi 9 juillet en Mairie.

5°) Sinistre vols vestiaires de foot : cette question de protection des bâtiments communaux contre les vols sera débattue ultérieurement.

6°) Ball-trap : le comité des fêtes sera contacté afin de mettre au point l'organisation de cette fête qui aura lieu les 20 et 21 juillet 2013.

7°) Concours des maisons fleuries et du village fleuri : le jury de Fréjeville et de Carbes passera cette année le mardi 9 juillet pour évaluer les candidats. Mme Jacqueline ESCANDE, en charge de ce dossier, précise que la commune sera elle aussi évaluée dans le cadre de la participation au concours des villages fleuris le lundi 15 juillet.

8°) Copieur Mairie : M.Christophe MAURIES attend que les entreprises qu'il a contactées lui fassent parvenir des propositions concernant le contrat de maintenance.

9°) Site internet mairie : il ne fonctionne plus depuis mi-juin à cause d'un virus informatique. D'après le fournisseur, il devrait être opérationnel d'ici quelques jours.

10°) Urbanisme : bilan de la réunion du 24 juin 2013. Au 1^{er} septembre 2013, des nouveautés seront mises en place et il conviendra de délibérer pour passer une convention avec la DDT. Des responsabilités nouvelles incomberont au Maire, notamment les CU dits d'information.

- **La permanence des élus ne sera pas assurée au mois d'août le vendredi.**
- **Le secrétariat de mairie sera fermé du 5 au 9 août inclus.**
- La prochaine réunion du conseil municipal est fixée au lundi 2 septembre 2013.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 23 heures.